RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

DECISION N° 2025 - 6

portant délégation de signature de la secrétaire générale de France Education international

Vu le code de l'éducation nationale, notamment les articles D.314-51 à D. 314-69 ;

Vu le décret n°2020-956 du 31 juillet 2020 relatif à la procédure de nomination des représentants de l'Etat au conseil d'administration du centre international d'études pédagogiques et portant changement de nom de celui-ci ;

Vu le décret du 8 juillet 2024 portant nomination de M. Olivier BRANDOUY, en qualité de directeur général de France Education international ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2014 fixant les modalités du contrôle financier sur le Centre International d'Etudes Pédagogiques devenu France éducation international ;

Vu l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

DECIDE

Article 1er : en l'absence de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à Madame Magali LAHOUD-ANDRÈS, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer en mon nom, les bons de commande jusqu'à 7 000 EUROS H.T. et les ordres de mission.

Article 2 : la présente décision prendra effet du 1er août 2025 au 25 août 2025 inclus.

Sèvres, le 22 juillet 2025

Le directeur général

SIGNE

Olivier BRANDOUY

SIGNE

Magali LAHOUD-ANDRÈS